

Fiche Syndicale de Mutation Mouvement Intra-Académique 2019

Spécialité :

ACADEMIE DE CRETEIL

Nom : Nom de JF : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

n° tél : mail :

Affectation Ministérielle Actuelle :

Vous êtes :

Titulaire

en Situation

Congé Parental

Disponibilité

Détachement

TOM

CFC

Stagiaire

Ex-contractuel-le

Vous avez déposé un dossier :

médical

poste spécifique académique



Votre conjoint :

Profession : Adresse professionnelle :

*Pièces justificatives à transmettre au SNUEP FSU, mais aussi et surtout à l'administration
en même temps que votre confirmation de demande de mutation.
Attention ! L'absence d'une pièce justificative entraîne la perte de la bonification correspondante.*

Situation familiale

Rapprochement de conjoint :

- Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance des enfants.
- Certificat de mariage au plus tard le 31/08/2018.
- Attestation récente du tribunal pour PACS.
- Certificat de grossesse au plus tard le 31/12/2018.
- Attestation récente de l'activité professionnelle du conjoint (s'il est inscrit à Pôle emploi, joindre une attestation + une attestation de la dernière activité professionnelle).
- Attestation sur honneur pour promesse embauche.

Pour les personnes vivant en concubinage :

- Photocopie du livret de famille.
- Extrait d'acte de naissance mentionnant la date de reconnaissance de l'enfant.
- Certificat de grossesse et attestation de reconnaissance anticipée au plus tard le 31/12/2018.
- Attestation récente de l'activité professionnelle du conjoint (s'il est inscrit à Pôle Emploi, joindre une attestation + une attestation de la dernière activité professionnelle).
- Attestation sur honneur pour promesse embauche.

Autorité Parentale Conjointe (APC) :

- Décision de justice confiant la garde de l'enfant.
- Extrait d'acte de naissance des l'enfant ou photocopie du livret de famille.
- Toute pièces attestant la domiciliation de l'enfant.
- Dernier avis d'imposition pour les parents isolés.

Situations Parent Isolé (SPI) :

- Extrait d'acte de naissance de l'enfant ou photocopie du livret de famille.
- Toute pièce attestant la domiciliation de l'enfant.
- Dernier avis d'imposition pour les parents isolés.

Autorisation à signer afin de respecter les obligations fixées par la CNIL.

« Je souhaite que le SNUEP FSU me communique toutes les informations concernant ma carrière, je l'autorise à faire figurer les renseignements ci-joints dans des fichiers informatiques et ce, dans les conditions fixées par la loi n° 78/7 du 06.01.78 dont les articles 26 et 27 me donnent droit d'opposition, d'accès et de rectification aux informations me concernant.

Date et signature :

Partie commune du barème		Barème	
Ancienneté de poste	20 points par an + 50 points tous les 4 ans + 10 pts service national avant 1ère affectation	Tous les vœux	
Echelon	7 pts par échelon / 14 pts pour éch.1 et 2 HC : 56 points + 7 points par échelon CE : 77 pts + 7 pts/éch. (Plafonné à 98 pts)	Tous types de vœux	
Situations administratives			
Dispositif transitoire pour les lycées ex-APV <i>(uniquement pour les mouvements 2018 et 2019)</i> <i>Ancienneté calculée jusqu'au 31/08/2015</i>	1 an = 10 pts 2 ans = 30 pts 3 ans = 50 pts 4 ans = 70 pts 5 et 6 ans = 100 pts 7 ans = 120 pts 8 ans = 150 pts	COM, GEO, DPT, ACA, ZRE, ZRD, ZRA	
Etablissement ex-APV et toujours classé REP+	250 pts (à partir de 5 ans)	COM, GEO, DPT, ACA, ZRE, ZRD, ZRA	
Etablissement ex-APV et toujours classé PLV	150 pts (à partir de 5 ans)		
Etablissement ex-APV et toujours classé REP	120 pts (à partir de 5 ans)		
Ancienneté de remplacement	20 points par année d'exercice effectif et consécutif de fonction de remplacement (même s'il y a eu des zones de remplacement différentes) <u>pour tous les TZR</u>	Tous types de vœux	
Stabilisation TZR	50 points	Vœux DPT de la ZR	
	75 points	Etablissement AFA ou remplacement	
	500 points (non cumulable avec 300 pts demande REP+)	Etablissement REP+ au 01/09/2015	
Stagiaire Ex-contractuel-le qui a bénéficié des pts à l'inter	100 points pour éch.1 à 3 120 points pour éch.4 140 point pour éch.5 et +	1er vœu large non restrictif	
Bonification stagiaire (2016, 2017 et 2018) à utiliser une fois	20 points		
Stagiaire Sauvadet	30 points	Vœu correspondant ETB stage	
Stagiaire ex-titulaire Corps enseignant	1000 points	DPT de l'ancienne affectation et ACA	
Stagiaire ex-titulaire Autre corps			
Demande REP+	20 points (non cumulable avec 500 pts stabilisation TZR)	Vœu ETB	
Changement de discipline	1000 points	DPT de l'ancienne discipline	
Mesure de carte scolaire en établissement	1500 points	Vœux : ancien ETB, ancienne COM, ancien DPT, ACA, formulés dans cet ordre.	
		SOUS TOTAL	

Un conseil ? Un doute ? Contactez le SNUEP-FSU : **01 43 77 02 41** ou snep.creteil@orange.fr

Situations administratives

Mutations simultanées entre 2 agents titulaires ou stagiaires

Pas de bonification

Même ordre des vœux

Situations familiales

Date de prise en compte **31/08/2018**

Rapprochement conjoints et Autorité parentale conjointe

50,2 points + 50 points par enfant (moins de 18 ans au 01/09/2019)

Vœux COM, GEO et ZRE

150,2 points + 50 points par enfant (moins de 18 ans au 01/09/2019)

Vœux DPT, ACA, ZRD et ZRA

Séparation
(Agents en activité)

20 points pour 1 an
60 points pour 2 ans
100 points pour 3 ans
130 points pour 4 ans et +

Vœux DPT, ACA, ZRD et ZRA

Séparation
(Agents en CP ou dispo)

10 points pour 1 an
30 points pour 2 ans
50 points pour 3 ans
65 points pour 4 ans et +

Situation parent isolé
(enfant moins de 18 ans au 01/09/2019)

150 points forfaitaires + **50 points** par enfant

Vœux DPT, ACA, ZRD et ZRA

50 points forfaitaires + **50 points** par enfant

COM, GEO, ZRE

Situations et choix individuels

Sportif haut niveau

50 points par an pendant 4 ans

Vœux DPT, ACA, ZRD et ZRA

En réintégration suite congé parental après perte de poste

1500 points
(pendant 2 ans - clause de sauvegarde)

Vœux : ancien ETB, ancienne COM, ancien DPT, ACA

En réintégration suite disponibilité

20 points

Vœux : ancien ETB, ancien DPT, ACA

En réintégration suite congé avec libération de poste (CLD, détachement ministériel)

1000 points

DPT, ACA de l'ancienne affectation ZRD, ZRA si TZR

SOUS TOTAL



Situations et choix individuels			
Bonification prioritaire au titre du handicap	1000 points ou 100 points (si uniquement RQTH)	Vœux COM, GEO, DPT, ZRE, ZRD, ZRA et ACA,	
Personnels sortant de PACD/PALD	1000 points	Vœux : ancien ETB, ancienne COM, ancien DPT, ACA, ZR	
Ancienneté « référent » en établissement ECLAIR	5 ans exercice continu dans même collège : 150 pts affectation à partir du 01/09/2006 (non cumulable avec ex-APV)	Vœux COM, GEO, DPT, ZRE, ZRD, ZRA et ACA	
		TOTAL BAREME	

Agenda

SAISIE DES VOEUX du mouvement INTRA sur SIAM via i-Prof	Jeudi 14 mars 12h	<i>Accès par i-Prof</i>
FERMETURE DU SERVEUR mouvement INTRA	Jeudi 4 avril 14h	<i>Consultez le SNUEP</i>
Retour des confirmations INTRA	Mardi 9 avril	Pour assurer la défense de votre demande, envoyez une copie de votre dossier : <i>snuep.creteil@orange.fr</i> SNUEP-FSU 11/13 rue des Archives 94000 CRETEIL
Retour des dossiers médicaux et RQTH pour l' INTRA	Mardi 9 avril	
Groupe de Travail « priorité handicap »	Jeudi 16 mai	
Groupe de Travail « postes spécifiques académiques »	Vendredi 17 mai	
Groupe de Travail « barèmes »	Du lundi 20 au vendredi 24 mai	
CAPA AFFECTATIONS + demandes de révision	Du mardi 11 au Mercredi 19 juin	

Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!

Un PLP peut être affecté à titre définitif en LP, SEP ou en SEGPA. Pour conserver le droit à bonification, il faut **impérativement sélectionner tout type d'établissement** dans la liste des vœux.

Si vous êtes touché-e par une **mesure de carte scolaire**, vous devez impérativement participer au mouvement intra.

Vous avez une « bonification prioritaire de 1500 points » pour votre établissement, votre commune, (tout type de poste) votre département (tout type de poste).

Attention : Si vous faites d'autres vœux (non obligatoires) et obtenez satisfaction sur un de ceux-ci, vous perdez votre ancienneté de poste et la bonification prioritaire pour les années futures.

N'hésitez pas à contacter les élus paritaires à la permanence !

01 43 77 02 41 / 06 24 26 21 46

snuep.creteil@orange.fr

FICHE DE VŒUX

Mouvement Intra Académique Créteil

Vœux		Barème	Vœux		Barème
1			11		
2			12		
3			13		
4			14		
5			15		
6			16		
7			17		
8			18		
9			19		
10			20		
21			22		
23			24		
25					

Formuler ses vœux : les pièges à éviter

- Vœu 1 commune de Créteil - Vœu 2 SEP Léon BLUM **NON !**

Commencez par les vœux précis pour élargir ensuite aux vœux larges : établissement puis commune ; commune puis département ; ZRE puis ZRD.

- Vœu 4 LP le Champ de Claye (Claye-Souilly) - Vœu 5 commune de Claye-Souilly **NON !**

Le vœu 4 est inutile : Claye-Souilly n'a qu'un seul établissement professionnel (LP, SEP, SEGPA ou EREA). En plus, le vœu 5 permet des bonifications (APV, RC...).

- **Titulaire de l'Académie**, demandez uniquement ce que vous souhaitez. Si vous n'êtes pas satisfait, vous restez sur votre poste actuel (établissement ou ZR).

- **Entrant dans l'académie**, si vous avez des bonifications nous vous conseillons d'écarter les vœux précis (un établissement, vœu large restreint au LP ou SEGPA) qui ne donnent aucune bonification. En plus, vous serez lésé en cas d'extension.

- « Pas de poste affiché vacant dans cet établissement sur SIAM, donc je ne le demande pas ». **NON !**

Demandez tous les postes (ou toutes les communes) que vous souhaitez : le rectorat crée chaque année des postes après la fermeture du serveur (évolution des effectifs, des moyens, des HS...) et surtout n'importe quel poste est susceptible de devenir vacant au cours du mouvement par mutation de son titulaire.

FAITES VÉRIFIER VOS VŒUX PAR LES COMMISSAIRES PARITAIRES DU SNUEP-FSU

Nous vous recevons sur RENDEZ VOUS

Du lundi au vendredi à partir de 14h30

Salle 516 (5ème étage)

11/13 rue des Archives 94000 CRETEIL

Permanence téléphonique

01 43 77 02 41 et 06 24 26 21 46

mail : snuep.creteil@orange.fr